

Monsieur François Marthaler  
Conseiller d'Etat  
Chef du DINF  
Riponne 10  
1014 Lausanne

Pully, le 30 janvier 2009

Réf : Bd  
Affaire suivie par : Brigitte Dind  
Tél. direct : 021 557 81 33

### **Consultation relative au réseau routier vaudois (PRVD 2020)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La consultation citée en titre, que vous avez eu l'amabilité de nous transmettre, a été soumise à nos membres.

En préambule, permettez-nous une remarque d'ordre formel : les documents relatifs aux consultations sont soit téléchargés par nos soins et mis à disposition des communes sur notre application extranet, soit un lien leur est proposé. En l'occurrence, seules deux cartes sur support papier nous sont parvenues, sans aucune référence sur votre site. Si nous avons finalement obtenu une version électronique susceptible d'être transmise aux municipalités, cette dernière n'est pas de bonne qualité et ne peut être imprimée, ce qui est regrettable dans le cadre d'une consultation.

Sur le fond, le principe d'une nouvelle hiérarchisation du réseau établie en conformité avec le plan sectoriel des transports de la Confédération ne peut qu'être approuvé. L'extension du réseau de base ne sera toutefois pas sans conséquence pour les communes, puisqu'il signifie un niveau d'exigence plus élevé et une mise en conformité coûteuse pour un certain nombre d'entre elles, notamment du point de vue des ouvrages d'art. A cet égard, nous prenons acte de vos propos lors de la rencontre du Conseil d'Etat et du Comité UCV le 28 janvier, à savoir qu'il n'y a pas de lien prévu avec les coûts de fonctionnement.

Un certain nombre de communes nous prient de vous transmettre des remarques particulières à leur situation. Ces observations vont toutes dans le sens d'une meilleure prise en compte des spécificités locales, afin de classer les tronçons concernés de manière adéquate.

#### **Ependes, Method, Suscévaz :**

S'opposent au classement de la RC 290d en route cantonale d'intérêt local, vu l'importance de cet axe routier pour la région où le trafic poids lourds a considérablement augmenté.

Method, ayant investi dans un projet de réaménagement de traversée du village visant à réduire le trafic, souhaite que le Canton construise une route de contournement du village et interdise le trafic des 40 tonnes dans le village.

Vu le coût du projet de remaniement foncier (syndicat AF Mujon) prévoyant le transit des véhicules agricoles dans la plaine de l'Orbe et non plus en traversée de village, une nouvelle classification qui n'en tiendrait pas compte aboutirait à gaspiller l'argent investi.

### **Villars-Tiercelin :**

La route Villars-Tiercelin-Poliez-Pittet sera RC locale sur une partie, alors que le trafic est aussi important que sur certaines routes complémentaires (exemple Poliez-Pittet-Dommartin). Est-il judicieux de classer la route Dommartin-Montaubion-Chardonney en RC complémentaire alors que le pont n'est accessible que pour les véhicules jusqu'à 18 tonnes ?

### **Ballaigues :**

S'inquiète du passage route principale de 2<sup>ème</sup> classe à celui de route de base qui signifiera des travaux conséquents pour supporter le surcroît de trafic, poids lourds notamment.

En outre, le problème d'engorgement du trafic frontalier au passage de la douane de Creux demeure. Un passage de la semi-autoroute par la rive gauche de la Jougnenaz jusqu'à la plateforme douanière pourrait contribuer à fluidifier le trafic.

### **Grandson :**

Souhaite être entendue par l'Etat au sujet des routes situées sur son territoire, notamment en zone vieille ville.

### **Champagne :**

Propose que la RC de base 263c s'arrête à la hauteur du rond-point situé sur le territoire de la commune de Grandson, côté jura/nord de l'autoroute et qu'ensuite elle soit complémentaire.

### **Oron-la-Ville :**

S'inquiète des retombées financières des frais de mise en conformité.

Demande une prolongation du tronçon RC de base en direction de la jonction de l'entrée de l'autoroute de Vaulruz FR jusqu'à la frontière fribourgeoise, ainsi qu'une prolongation du tronçon RC complémentaire d'Oron en direction de Moudon, cet axe permettant la liaison avec la route de Berne.

### **Chesalles-sur-Oron :**

Partage le même souci quant aux conséquences financières de cette nouvelle hiérarchisation.

### **Puidoux :**

Remarque identique à la précédente.

La RC 758b est un axe stratégique pour la Romandie. Sa partie en traversée de localité devrait redevenir cantonale. Les futurs travaux d'entretien sur un axe de cette importance ne seront pas possibles à gérer financièrement pour une commune.

Le problème se pose dans les mêmes termes pour la route du lac RC 780a

### **Savigny :**

Souhaite que la RC 638d soit intégrée au réseau complémentaire.

### **Dully :**

La définition du réseau des routes locales ne doit pas être un report des frais d'infrastructure et d'entretien sur les communes.

Le réseau doit être en adéquation avec les schémas directeurs en cours d'élaboration et le PD régional. S'agissant du réseau intermédiaire, les frais y relatifs en traversée de localité doivent être fortement subventionnés par le Canton.

### **Morges :**

Souhaite que le réseau de base et le réseau complémentaire, tels que proposés soient complétés par un certain nombre de tronçons :

- Avenue de la Gottaz et avenue Monod
- Avenue de Marcelin entre la RC 67d et la RC 75b
- Rue Saint-Domingue, entre la RC 1A et la RC 77b

Ces tronçons s'inscrivent en effet dans le plan directeur communal pour les deux premiers, afin de délester le trafic transitant actuellement à travers la vieille ville par le nord de l'autoroute. Pour le troisième, dans le but d'améliorer la fluidité des transports publics à l'entrée Est de la ville, ceci conformément à l'étude de requalification de la RC 1, actuellement en cours auprès du Schéma directeur de la région morgienne.

Souhaite avoir la confirmation que le tronçon de l'avenue Monod, situé entre les deux jonctions autoroutières et le giratoire de la Longeraie (RC 69b) reviendra au réseau des routes nationales.

Une modification de la loi sur les routes devra prévoir la mise à disposition par le Canton des moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs de cette nouvelle hiérarchisation du réseau.

### **Cuarnens :**

Souligne que le pont au centre du village est limité à 28 tonnes pour la RC 63d

### **Denges :**

Les routes 79b et 78d passeront en réseau complémentaire mais la route «Sous les Vignes» les reliant ne changerait pas de catégorie. Le PD intercommunal de Denges, Lonay et Préverenges mentionne que cet axe est un axe d'urbanisation. Cette route jouant un rôle de transit, la municipalité souhaite qu'elle soit également intégrée dans le réseau complémentaire, voire même de base.

### **Moiry :**

Estime que les routes La Sarraz-L'Isle doivent appartenir au réseau complémentaire.

### **Crissier :**

Les implications financières directes ou indirectes devraient être connues pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

Le tronçon «Arc-en-Ciel» (route de Bussigny) devrait être catalogué complémentaire et non de base, afin de répondre aux objectifs du PDL «Arc-en-Ciel»

### **Bussigny :**

Reste tout particulièrement attentive au délai de réalisation de la RC 177 Aclens-Penthaz, cet axe permettant de désengager la RC 151, actuellement surchargée.

## **Ormont-Dessus :**

Précise que le passage à une classification de niveau supérieur n'est acceptable qu'à la condition d'un subventionnement cantonal conséquent pour les traversées en localités.

Pour conclure, au vu des implications financières pendantes de ce projet, notre association subordonne son accord à une opération blanche en ce qui concerne les communes. Plus précisément, l'UCV demande :

- D'une part, la levée du moratoire sur les subventions octroyées aux communes en matière de travaux routiers et l'application des alinéas 2 et 3 de l'article 56 de la loi sur les routes, ainsi que de son article 57, sujet sur lequel notre courrier du 20 septembre 2007 n'a jamais reçu de réponse...
- D'autre part, la modification de ces mêmes articles en élevant la participation cantonale de 50 à 70 %.

Nous espérons que votre autorité comprendra la nécessité de trouver une solution permettant aux communes concernées de faire face à leurs obligations dans ce domaine.

Vous remerciant de la bienveillante attention portée à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre considération respectueuse.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

La juriste :

Nicole Grin

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président